



REVUE DE PRESSE

Jeudi 17 juin 2021

*Mobile: 0770 88 90 80
communication@capc.dz
Lotissement Sylvain Fourastier N°08 El Mouradia, Alger*

SOMMAIRE

A la Une	3
L'Algérie a lancé de larges consultations tripartites sur la relance socio-économique (APS).....	3
Conférence sur le Plan de relance économique: 279 actions réalisées (APS)....	4
Mise en œuvre du Plan de relance économique.....	5
Ça traîne! (L'Expression)	5
Commerce extérieur : Des performances et des défaillances (Liberté)	7
BRAHIM GUENDOZI, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE :	8
"Le nombre d'entreprises exportatrices reste limité " (Liberté).....	8
Importation de véhicules neufs : Le dossier toujours au point mort (L'Expression)	10
Labels start-up et projet innovant : Octroyés à plus de 340 entreprises (El Moudjahid)	11
Le remboursement des dettes des entreprises en difficulté :5015 dossiers examinés par l'Anade (L'Expression)	12
Programme de micro-financement du Fonds : 35 projets réalisés à l'échelle nationale (APS).....	14
Produits pétrochimiques: Sorfert table sur des exportations de l'ordre de 600 millions USD en 2021 (APS)	15
Banques/Finances/Assurances	17
SELON UNE ÉTUDE DU CABINET FINABI CONSEIL :.....	17
Les crédits au secteur privé ne dépassent pas 25% du PIB (Liberté)	17
Les exportateurs dénoncent les lenteurs bureaucratiques :.....	18
La Banque d'Algérie pointée du doigt (L'Expression)	18
Energie	19
Énergies renouvelables: L'Algérie, troisième pays africain en capacité installée (Le Jour d'Algérie)	19
Énergie: nécessité de créer une entité focale pour développer la géothermie (APS)	21
Veille	22
Algérie - Inde : Rencontre des opérateurs économiques (El Moudjahid)	22

A la Une

L'Algérie a lancé de larges consultations tripartites sur la relance socio-économique (APS)



Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, El-Hachemi Djaaboub, a annoncé mercredi que l'Algérie avait lancé, dans le cadre de l'activation des mécanismes de dialogue social, de larges consultations tripartites sur la relance socio-économique pour "préserver l'outil de production nationale, les emplois, la santé et la sécurité au travail".

Dans une allocution lors de la séance plénière de la 109e session de la Conférence internationale du travail, tenue par visioconférence, M. Djaaboub a précisé que l'Algérie "s'emploie à activer les instances de règlement des conflits collectifs au travail et à poursuivre les réformes législatives pour renforcer les libertés syndicales et protéger les délégués syndicaux et œuvre en faveur d'une entente durable qui permette de préserver la paix sociale et la compétitivité des entreprises".

Le ministre a insisté sur la nécessité d'une nouvelle vision pour faire face aux retombées de la pandémie de Covid-19, appelant les Etats membres à "une relance économique en accord avec les objectifs de développement durable et le travail décent dans le cadre du respect des droits de l'homme et de l'environnement".

M.Djaaboub a également appelé à "l'adoption de stratégies favorisant la cohésion entre les politiques sociales et économiques en vue de renforcer la coopération régionale et internationale et d'étendre les régimes de protection sociale par la création d'outils permettant de réaliser le développement durable".

Le ministre a, à cette occasion, rappelé le soutien permanent de l'Algérie aux initiatives visant à doter l'Organisation internationale du travail (OIT) des outils qui lui permettent de relever les défis et d'assumer pleinement ses responsabilités.

Concernant la protection des droits des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés, M. Djaaboub a réitéré la solidarité totale et le soutien inconditionnel de l'Algérie au peuple palestinien dans sa lutte héroïque contre l'occupation israélienne, appelant à permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits légitimes et d'établir son Etat indépendant avec El-Qods pour capitale.

La séance plénière de la 109e session de la Conférence internationale du travail a été consacrée à l'examen des retombées de la crise sanitaire sur

le monde du travail, du programme et du budget de l'organisation pour 2022-2023, du dossier de la protection sociale et des rapports relatifs à l'application des normes internationales de travail pendant la pandémie.

Conférence sur le Plan de relance économique: 279 actions réalisées (APS)



Un total de 279 actions inscrites dans les recommandations de la "Conférence Nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle", tenue en août 2020, ont été réalisées sur l'ensemble des 755 préconisées, selon le 2ème Rapport d'évaluation de la mise en œuvre des actions issues de cette Conférence.

Ce rapport établi par le Conseil National Economique, Social et Environnemental (CNESE) dans le but de retracer l'évaluation des contributions des secteurs ayant participé aux réunions de suivi qu'il a organisé du 19 au 23 mai dernier, fait état d'un taux d'achèvement de ces actions de l'ordre de 37%.

Le CNESE a répertorié ces actions sur cinq positions : actions achevées (279, soit 37%), actions en cours de réalisation (165, soit 22%), actions en attente de lancement (73, soit 10%), actions en retard d'aboutissement (161, soit 21%) et actions annulées (3), en plus de 74 actions répertoriées dans la catégorie des "cases non renseignées" avec 10%.

Le rapport note que 31% des actions répertoriées (dans le cadre de ce plan) sont considérées comme des actions à court terme impliquant une mise en œuvre allant jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour ces actions qualifiées d'urgentes, "seulement 47% des actions ont été achevées et 40% des actions sont en cours de réalisation", selon le rapport qui souligne que les secteurs productifs sont représentés par 40% des actions issues de la Conférence, alors que les 60% restantes sont partagées entre les autres secteurs, à savoir les secteurs de régulation (25%), les secteurs socio-économiques (19%) et les secteurs d'appui aux activités productives (16%).

Pour ce qui est de la répartition des actions du Plan de relance par ministère et par catégorie sectorielle, les canevas renseignés et transmis par les secteurs, à l'issue de ces réunions, qui ont couvert 18 secteurs, souligne le CNESE dans son rapport.

Le CNESE a réparti les secteurs sur quatre (04) catégories sectorielles identifiées qui comprennent les secteurs productifs dans lequel le ministère

de l'Agriculture et du Développement Rural arrive en tête du classement par nombre d'actions réalisées avec un total de 123 actions, soit 40%, suivi par le ministère de l'Énergie et des Mines, avec 76 actions (25%).

La seconde catégorie concerne les secteurs de régulation dans laquelle le ministère du Commerce arrive en tête du classement avec 81 actions (43%), loin devant le secteur des micro-entreprises, avec 50 actions (26%). Pour ce qui est des secteurs d'appui, le ministère de la Poste et des Télécommunications se taille près de 70% du portefeuille d'actions avec 82 actions, alors que les secteurs socio-économiques sont dominés par le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville qui représente 49% des actions (69 actions).

Par ailleurs, le rapport relève aussi les actions urgentes achevées par les différents secteurs qui montre la progression des secteurs quant à l'aboutissement des actions urgentes, qui auraient dû être finalisées au 31 décembre 2020.

Ainsi, les secteurs qui ont achevé à 100% leurs actions urgentes sont la Banque d'Algérie, le département de l'Industrie Pharmaceutique, celui des Micro-entreprises ainsi que le ministère de la Numérisation et des Statistiques.

Le CNESE a établi, aussi, la liste des secteurs qui ont atteint plus de 50% de réalisation de leurs actions urgentes durant cette période. Il s'agit des ministères de l'Économie de la connaissance et des Startups (89%), de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville (71%), de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire (67%), de la Justice (60%), de l'Énergie et des Mines (50%) et du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial (50%).

Le rapport a cité, en outre, les secteurs dont le taux de réalisation de leur action est en dessous des 50%, énumérant le ministère du Commerce (48%), celui de l'Agriculture et du Développement rural (44%), des Postes et des Télécommunications (32%), le département des Travaux Publics et des Transports (27%), le ministère de l'Industrie (23%), celui des Ressources en Eau (17%) et enfin le ministère des Finances (10%).

Mise en œuvre du Plan de relance économique Ça traîne! (L'Expression)

Le tiers seulement des recommandations de la Conférence nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle, tenue en août 2020, a été réalisé.

L'Algérie a, en théorie, posé les jalons d'un nouveau modèle de croissance économique qui doit progressivement l'affranchir de la rente pétrolière. Cela fait déjà près d'une année. Un laps de temps suffisant pour faire un premier bilan. Où en est-on? 1/3, seulement, des recommandations de la «Conférence nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle» tenue en août 2020 a été réalisé, selon un second rapport d'évaluation du

Cnese. «Seulement 32% des actions à court terme ont été achevées et 9% des actions entamées dont le délai de réalisation a expiré» indique le document du Conseil national économique, social et environnemental, qui retrace l'évaluation des contributions des secteurs ayant participé aux réunions de suivi qu'il a organisées du 19 au 23 mai dernier. 31% des actions répertoriées (dans le cadre de ce plan) sont considérées comme des actions à court terme impliquant une mise en oeuvre allant jusqu'au 31 décembre 2021, notent les rédacteurs du document qui relèvent qu'en ce qui concerne ces actions qualifiées d'urgentes, «seulement 47% des actions ont été achevées et 40% des actions sont en cours de réalisation». Les experts du Cnese soulignent, par ailleurs, que les secteurs productifs sont représentés par 40% des actions issues de la Conférence, alors que les 60% restantes sont partagées entre les autres secteurs, à savoir les secteurs de régulation (25%), les secteurs socio-économiques (19%) et les secteurs d'appui aux activités productives (16%). Un constat qui indique que l'on n'est pas sorti de l'auberge car il faut en effet composer aussi avec des lenteurs bureaucratiques qui contrarient significativement la mise en oeuvre d'un nouveau modèle de croissance qui doit permettre de gagner cette «mère des batailles»: la réduction de la dépendance du pays à son gaz et à son pétrole. Des objectifs précis ont été tracés au gouvernement lors de la tripartite qui s'est tenue les 18 et 19 août 2020 et qui a fait la part belle aux opérateurs économiques. Cet attelage qui doit opérer en symbiose n'a pas le droit à l'erreur. Il y va de l'avenir du pays. Il doit bénéficier d'un atout majeur pour ne pas rater ce rendez-vous avec le développement, celui qui aura pour socle la création des richesses, maintes fois promis, raté ou carrément volontairement reporté. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait chargé le Conseil national économique et social (Cnes) d'assurer le rôle de médiateur entre le gouvernement et les opérateurs économiques, en s'érigeant en cellule de veille pour le suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence nationale sur la relance socio-économique. Les décisions qui ont été prises ne doivent pas «rester de simples écrits», avait prévenu Abdelmadjid Tebboune. Il ne pouvait trouver meilleur «vigile» que le Cnes pour leur concrétisation. «La vision du Cnes repose sur quatre principaux axes, à savoir: la création d'entreprises à dimension sociale et de service, la réalisation de la stabilité fonctionnelle, le repositionnement de certaines industries stratégiques et l'investissement social comme vecteur de développement» avait déclaré, le 6 juillet 2020, son président, Rédha Tir lors de l'émission «Dhif Essabah» de la Chaîne 1. Le 10 juin dernier, le successeur de feu Mohamed Seghir Babès a remis au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, un rapport portant sur le suivi de la mise en oeuvre des recommandations issues de la conférence nationale sur la relance économique, tenue les 18 et 19 août 2020. Un évènement qui a été organisé autour de 11 ateliers: le développement agricole, le développement industriel, développement minier, développement des ressources énergétiques, financement du développement, comment faciliter l'investissement, micro-entreprises et start-up, développement des secteurs de soutien, maîtrise du commerce

extérieur, industrie pharmaceutique, filière Btph. Le document du Cnese indique que le prochain gouvernement aura du pain sur la planche.

Commerce extérieur : Des performances et des défaillances (Liberté)



La croissance des exportations hors hydrocarbures est tirée par les produits sidérurgiques, le ciment, les pneumatiques, et les dérivés des hydrocarbures.

“La hausse de 81,71% des exportations hors hydrocarbures (EHH) durant les cinq premiers mois de l'année 2021, annoncée par le ministère des Finances, est le fait des produits émergents, issus des nouveaux investissements réalisés en Algérie”. C’est ce que soutient Ali Bey Nasri, président de l’Association nationale des exportateurs algériens (Anexal) pour qui ces résultats ne sont pas dus aux différentes mesures prises par le gouvernement pour encadrer le commerce extérieur.

Ce bilan a été atteint, argue-t-il, grâce uniquement à des produits tels que le ciment, ceux émanant de la sidérurgie, les pneumatiques, les dérivés des hydrocarbures... Contrairement à ce qu’avance le département de Aymen Benabderrahmane, l’Exécutif ne réussit pas le défi de la réduction des importations tel qu’il a mentionné dans sa note de conjoncture rendue publique récemment, estime Ali Bey Nasri. Le document précise clairement que les importations “ont reculé à 15,2 milliards de dollars au cours des 5 premiers mois de 2021, contre 18,9 mds USD à la même période de 2019, soit un repli de près de 20% en deux ans”.

Or, dans la comparaison des statistiques, la logique voudrait que l’on prenne en compte celles de l’année en cours et les confronter avec celles de l’année écoulée. Ce n’est pas le cas dans la note du ministère des Finances qui préfère évaluer les importations des 5 premiers mois de l’année 2021 en prenant en considération les résultats de la même période de l’exercice 2019. En revanche, si l’on compare les importations des 5 premiers mois de 2021, estimées à 15,2 milliards de dollars, avec celles effectuées à la même période de l’année 2020, d’une valeur de 13,7 milliards de dollars (en baisse à cause de la crise sanitaire), l’on constate qu’il y a eu plutôt une hausse de 1,5 milliards de dollars soit de 10 %. En d’autres termes, les importations ont été de l’ordre de 18,9 milliards de dollars durant les 5 premiers mois de 2019, elles ont baissé à 13,7 milliards de dollars à la même période en 2020 pour rebondir à 15,2 milliards de dollars en 2021. A moins d’une raison valable non explicitée ou d’un détail qui nous échappe,

l'on ne voit pas pourquoi le ministère des Finances parle dans sa note, d'un recul des importations ?

Une autre question mérite d'être également posée : dans la comparaison du taux de couverture commerciale des importations par les exportations, pourquoi le ministère a tenu compte de l'exercice 2021 et celui de 2020 et non de 2019 comme dans sa comparaison des niveaux d'importation? "Le taux de couverture commerciale (des importations par les exportations) s'est ainsi amélioré de manière appréciable pour atteindre 92% à fin mai 2021 contre 72% à fin mai 2020", est-il souligné dans le rapport du ministère.

Par ailleurs, les chiffres communiqués par le département d'Aymen Benaderrahmane confirment la volonté du gouvernement d'augmenter sensiblement les EHH dont la valeur globale se situerait, selon Ali Bey Nasri, entre 3,5 et 4 milliards de dollars d'ici à la fin 2021. L'Exécutif s'appuiera certainement sur les performances réalisées avec les produits émergents, fruits des nouveaux investissements nationaux et étrangers. C'est le cas du ciment dont la valeur des exportations a avoisiné en 2020 les 52 millions de dollars soit une progression de 144 %, le sucre (120 millions de dollars, en hausse de 45 %), les fertilisants (283 millions de dollars). Les perspectives intéressantes attendues pour ces produits vont permettre au gouvernement, relève le président de l'Anexal, de concrétiser son objectif de 4 milliards de dollars d'EHH en 2021.

Ainsi, les exportations de ciment devraient connaître un accroissement de 1,9 million de tonnes en 2020 à 5 millions de tonnes en 2021. Celles du sucre augmenteront de 800 000 tonnes à 1,2 million de tonnes alors que les dérivés des hydrocarbures dont les huiles et les fertilisants avoisineront les 450 millions de dollars quoique ces produits dépendent des cours mondiaux du pétrole. Cela dit, le groupe Cevital à lui-seul compte exporter pour une valeur avoisinant les 500 millions de dollars, du sucre, du verre plat et des produits électroménagers. Ce qui classe ce groupe privé premier exportateur après Sonatrach.

BRAHIM GUENDOZI, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE :
"Le nombre d'entreprises exportatrices reste limité " (Liberté)



Liberté : Le ministère des Finances a relevé récemment que les échanges commerciaux de l'Algérie, au cours des 5 premiers mois de 2021, se sont caractérisés par une atténuation du déficit de la balance commerciale de 68%. Il a fait état notamment de l'augmentation des

exportations. Comment analysez-vous ces résultats ?
Brahim Guendouzi : Tout d'abord il y a lieu de souligner que les activités des entreprises ont repris en 2021 comparativement à l'année 2020, caractérisée par le confinement des populations décidé par les autorités sanitaires. L'atténuation du déficit commercial peut s'expliquer par la conjugaison de deux facteurs : la réduction des importations globalement et l'augmentation en valeur des exportations en raison de la tendance haussière que connaît actuellement le marché pétrolier international. Les importations ont reculé de près de 20%, mais le ministère ne précise pas les biens concernés par cette baisse...

Il existe aujourd'hui une nette volonté de la part des pouvoirs publics de compresser le niveau des importations afin de réduire le déficit de la balance commerciale et préserver un tant soit peu les réserves de change, en cette période de récession économique. C'est également l'occasion de redonner à la production nationale toute la protection nécessaire pour lui permettre de s'améliorer dans une perspective de densification du tissu économique et d'une diversification. L'exemple de l'industrie pharmaceutique est à ce titre révélateur puisque les responsables du secteur visent à réduire la facture de l'importation des médicaments de l'ordre de 800 millions de d'euros pour l'année 2021. La réduction des achats de l'extérieur reste concrète du fait de la conjugaison de deux événements. En premier lieu, la crise sanitaire a incité de nombreux importateurs algériens à annuler leurs commandes en raison des protocoles sanitaires décidés aussi bien par l'Algérie que par les pays fournisseurs. En second lieu, il y a les mesures d'assainissements prises dans certaines activités comme par exemple le montage avec des collections CKD/SKD dans l'industrie ou encore les interdictions d'importer certains produits alimentaires dont les viandes. Enfin, la forte dépréciation du dinar constatée ces dernières semaines peut induire une réduction des importations en raison du renchérissement des produits étrangers.

Le ministère des Finances a indiqué, également, que les exportations hors hydrocarbures ont augmenté de 81,71%. Ce bilan rend-t-il rigoureusement compte de la réalité du commerce extérieur ?

Spécifiquement pour l'année 2020, les exportations en général et particulièrement celles hors hydrocarbures ont chuté sensiblement car ayant subi l'impact de la pandémie de Covid-19. De nombreuses entreprises ont subi le confinement et n'ont pas pu développer pleinement leurs activités y compris celles à l'export. Les frontières étant toujours fermées et les protocoles sanitaires adoptés par de nombreux pays ont rendu les opérations de logistique difficiles et par conséquent cela a freiné quelque peu les échanges avec l'extérieur. Les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale sont perturbées, ce qui a également contribué à rendre les processus de production tendus. Ajouté à cela, l'Algérie a arrêté une liste de produits interdits à l'exportation dans le contexte de la crise sanitaire afin de préserver le potentiel de production pour la satisfaction de la demande interne. En conséquence, il n'est pas pertinent de comparer l'évolution des exportations hors hydrocarbures sur les cinq mois de 2021 à la même période de 2020. Cela n'a pas de sens !

Qu'en est-il de l'objectif fixé par les pouvoirs publics d'atteindre jusqu'à 5 milliards de dollars d'exportation hors hydrocarbures en 2021 ? L'objectif tracé par les pouvoirs publics d'atteindre 5 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures en 2021 paraît en même temps ambitieux et irréaliste du fait de la faiblesse de l'offre de produits algériens sur les marchés étrangers, ainsi que les difficultés qui caractérisent l'environnement des affaires en Algérie comme la réglementation des changes, la logistique, la bureaucratie, etc. Ajouté à cela l'inadéquation du dispositif d'accompagnement des entreprises exportatrices aux nouvelles réalités des marchés à l'export.

à notre avis, ce n'est pas tant ce montant à réaliser qui importe, mais c'est beaucoup plus le nombre d'entreprises qui se lancent à l'exportation quand on sait que 72% de la valeur des exportations hors hydrocarbures sont réalisés par cinq entreprises uniquement. Il y a lieu également de suivre le nombre de produits offerts sur les marchés extérieurs et surtout la répétitivité des opérations export dans le temps car cela renseignera de la présence durable des produits algériens à l'international. Cependant, tel que c'est annoncé officiellement, il est possible de donner une interprétation, au-delà du chiffre lui-même de 5 milliards de dollars, comme étant un choix stratégique à destination des opérateurs économiques que dorénavant l'économie algérienne s'orientera totalement vers des activités d'exportation et ce, quel que soit le timing de réalisation.

Importation de véhicules neufs : Le dossier toujours au point mort (L'Expression)

Le ministère de l'Industrie invite les concessionnaires à déposer leurs dossiers au niveau du siège de ce département.

Les opérateurs économiques souhaitant souscrire au dispositif relatif à l'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs, sont invités à procéder au dépôt de leurs demandes d'inscription au niveau du secrétariat technique du comité chargé du traitement des demandes pour l'obtention de l'agrément. C'est ce qu'annonce le ministère de l'Industrie sur son site officiel. Apparemment, on s'est trompé de rapport. Au lieu de mettre plein gaz, on a mis la marche-arrière. En effet, le 7 juin en cours, le secrétaire général du ministère de l'Industrie, Salem Ahmed Zaid, avait procédé à l'installation du comité technique interministériel chargé de l'examen et du suivi des dossiers relatifs à l'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs. Composé des représentants du ministère de l'Industrie, du Commerce, des Finances, de l'Energie et des Mines, de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, ce comité devait débiter cette semaine l'étude des dossiers des opérateurs économiques souhaitant activer en tant que concessionnaires de véhicules neufs, selon l'ordre chronologique du dépôt de leurs dossiers sur

la plate-forme numérique désignée pour ce processus, selon la déclaration du secrétaire général du ministère cité par l'APS. En effet, le communiqué d'hier précise que les dossiers de demandes sont à déposer les dimanches et les mardis, jours de réception, au niveau du siège du ministère de l'Industrie. En clair, les concessionnaires potentiels sont sommés de faire le «stationnement» au niveau de la tutelle en attendant la mise en «marche» de ladite plate-forme numérique. Pourtant, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a mis en avant, le 18 avril dernier, la nécessité d'adopter une approche alliant simplification et efficacité en matière d'importation, par les concessionnaires, des véhicules neufs. Certes, plusieurs modifications et nouvelles procédures ont été intégrées au dispositif encadrant l'activité des concessionnaires de véhicules neufs, dans le but d'alléger, de faciliter et de simplifier les démarches administratives d'obtention de l'agrément pour exercer cette activité. Parmi les plus marquantes de ces modifications, il y a lieu de citer l'autorisation temporaire conditionnant l'obtention de l'agrément définitif, qui a été supprimée, au moment où les démarches administratives ont été simplifiées, notamment en réduisant le dossier requis pour obtenir l'agrément, ainsi que les délais d'étude des dossiers par le comité technique. Outre de préciser les types de voitures de tourisme qui sont importées et équipées de moteurs d'une cylindrée de 1.600 cm³ ou moins, les concessionnaires doivent s'engager à honorer toute commande d'achat à hauteur d'au moins 15% du total des ventes pour les véhicules électriques. Par ailleurs, dans le décret exécutif portant les nouvelles conditions d'exercice de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs, publié au Journal officiel (JO) n°34, l'expression «agrément définitif» est remplacée par «agrément» tandis que «le concessionnaire, personne morale, ne peut prétendre qu'à un seul agrément de concessionnaire lui permettant d'exercer l'activité et représenter jusqu'à deux marques pour les véhicules automobiles, remorques et semi-remorques neufs ou trois marques pour les engins roulants neufs». Néanmoins, tout porte à croire que le traitement des dossiers liés à l'activité du secteur automobile prendra encore du temps.

Labels start-up et projet innovant : Octroyés à plus de 340 entreprises (El Moudjahid)



Plus de 340 entreprises et porteurs de projets ont bénéficié des labels «start-up» et «projet innovant» au niveau national, a indiqué mercredi à Mostaganem, la sous-directrice chargée des incubateurs et des structures de soutien du ministère délégué auprès du Premier ministre, chargée de

l'économie de la Connaissance et des Start-up, Arhab Nassima. En marge du premier Salon national de l'innovation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat, organisé à l'université de Mostaganem, Mme Arhab a indiqué, à l'APS que la commission nationale habilitée à décerner les labels a reçu, jusqu'à présent, plus de 10.000 demandes pour l'obtention de labels «incubateur d'affaires», «start-up» et «projet innovant», afin de bénéficier des avantages attribués par ce statut juridique. A ce jour, le label «incubateur d'affaires» a été octroyé à 15 incubateurs au niveau national, dont des incubateurs privés et d'autres au niveau d'établissements universitaires spécialisés dans différents domaines, a fait savoir la même responsable. La même commission a attribué le label «start-up» à 140 entreprises et celui de «projet innovant» à 200 aux porteurs d'idées et de projets, remplissant toutes les conditions fixées par le décret exécutif 20-254, a encore indiqué Mme Arhab, soulignant que l'obtention du label «start-up» permet de bénéficier d'avantages fiscaux et d'accéder à la Caisse nationale des start-up qui est une caisse de financement des risques. En outre, le label «projet innovant» est attribué notamment aux étudiants universitaires, pour leur permettre d'obtenir des financements pour la création de start-up, a-t-elle ajouté.

Le remboursement des dettes des entreprises en difficulté :5015 dossiers examinés par l'Anade (L'Expression)



L'examen de 500 dossiers présentés par les représentants des banques a débouché sur l'acceptation de 287 d'entre eux.

Bien que coûteuse, l'opération et les dispositions prises par les pouvoirs publics pour sauver les microentreprises qui peuvent encore faire l'objet d'une solvabilité leur permettant de continuer d'exister et dans l'optique de relancer la production nationale et maintenir des bases de relance de l'économie, les efforts de l'Anade et du Fonds de garantie se poursuivent et demeurent essentiellement axés sur l'impératif de défaire ce goulot d'étranglement. Dans ce sens, le ministre délégué chargé des microentreprises a tenu à faire le point sur la situation, annonçant à travers un communiqué qu' «en application des axes de la nouvelle stratégie mise en place pour la relance du dispositif Anade et la prise en charge des microentreprises en difficulté, à travers le remboursement de leurs dettes

ou la relance de leurs activités, selon le cas, une 10^{ème} séance de travail de la Commission de garantie, composée de représentants du Fonds de caution mutuelle de garantie risques-crédits jeunes promoteurs et de l'Anade, a été tenue. Il a été procédé, lors de cette dernière, à l'examen de 500 dossiers présentés par les représentants des banques, débouchant sur l'acceptation de 287 dossiers pour le remboursement de plus de 53 milliards de centimes». Il faut dire que, devant la complexité de la situation économique du pays et tenant compte des manquements et des dysfonctionnements qui se sont avérés partiellement à l'origine du déclin d'un grand nombre de microentreprises, il était incontournable et non moins judicieux de procéder à la prise en charge de la situation du contentieux entre les jeunes investisseurs et l'Etat, d'autant plus que dans le cadre de la mise en place d'un plan de relance de l'économie nationale, la microentreprises étaient destinées à occuper une place déterminante à même d'activer les leviers économiques dans tous les secteurs. Cet objectif étant dévoyé par les effets néfastes d'une gouvernance mafieuse et par un faux démarrage, elle se retrouve au centre de la discorde et nécessite une reconsidération de son impact sur l'économie. Nul besoin de rappeler qu'à son lancement, le soutien et l'aide aux jeunes investisseurs était plutôt une manoeuvre politique, visant à garantir à l'ancien régime une paix sociale qu'il ne pouvait obtenir à travers sa politique dévastatrice. En réalité, ce n'était ni plus ni moins qu'un cadeau empoisonné, jeté aux citoyens pour mieux les maîtriser. C'est de cette supercherie à l'échelle nationale, que sont nés les foyers contentieux d'aujourd'hui. Cela étant, il est indéniable que beaucoup d'entreprises ont réussi à tirer leur épingle du jeu et à s'affirmer sur le terrain, alors que beaucoup d'autres subissent les affres de la bureaucratie, de la corruption et de l'absence d'accompagnement. C'est ce dernier point qui a lourdement pesé lors des opérations de création, du fait que les jeunes opérateurs, complètement perdus dans les méandres de l'administration, de la gestion du fiscal et du parafiscal, ont été très rapidement dépassés par les événements. Si à cela on ajoute une absence flagrante de la prise en charge de leurs besoins d'investissement et d'exploitation, on comprend aisément comment on est arrivé à cette situation inextricable. Par ailleurs, il est vrai que les effets des mesures de lutte contre la crise sanitaire, ont accentué cette situation et ont poussé les pouvoirs publics à réagir dans une optique qui vise à faire un état des lieux permettant de sauvegarder le tissu de la microentreprise, en vue de lui conférer les atouts pour contribuer efficacement à la relance de l'économie nationale. Par ailleurs, le même document indique que « le traitement de 192 dossiers a été reporté, car les entreprises en question sont toujours en activité. Il s'agit, donc, de les accompagner par l'Anade, par un rééchelonnement de leurs dettes, à la faveur de plans de charges pour la relance de leurs activités à travers les accords conclus, portant le nombre global des microentreprises en difficulté dont les dossiers ont été examinés lors des séances, s'élève à 5.015 dossiers».

Programme de micro-financement du Fonds : 35 projets réalisés à l'échelle nationale (APS)

Quelque 35 projets à travers le pays ont bénéficié d'un support technique et financier assuré par le Programme de micro-financement du Fonds pour l'environnement mondial (PMF/FEM), mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Algérie, depuis 2014 à ce jour, a dévoilé mercredi à Djelfa, la coordinatrice nationale de ce programme, Rahima Chehah.

Ces 35 projets concrétisés, à l'échelle nationale, au même titre qu'une dizaine de projets actuellement en cours de mise en œuvre "ont ciblé dans leur majorité les régions steppiques", a indiqué Mme Chehah dans son intervention en marge de sa participation à un colloque sur l'Importance de la réhabilitation du pistachier de l'Atlas pour stopper la désertification, organisé par l'Organisation nationale des compétences en collaboration avec le Haut commissariat au développement de la steppe (HCDS).

"Le choix porté sur les wilayas steppiques dans le Programme de micro-financement s'inscrit au titre de la stratégie du PNUD en Algérie, visant principalement à contribuer dans l'aplanissement des problèmes environnementaux enregistrés dans ces zones menacées de désertification", a-t-elle précisé.

La responsable a fait savoir, en outre, que le financement de ces projets est assuré par le Fonds pour l'environnement mondial, sur plusieurs étapes, dont la durée de mise en œuvre est fixée à quatre ans chacune, pour un montant allant de 500.000 à 600.000 dollars. Sachant qu'il existe des associations qui ont bénéficié d'un montant plafonné à 60.000 dollars pour le financement de leurs projets, au moment où d'autres associations ont obtenu des financements allant de 20.000 à 30.000 dollars, selon la même responsable.

Mme. Rahima Chehah n'a pas manqué de louer l'intérêt du projet pilote de réhabilitation du pistachier de l'Atlas (El Bitm), qui a "donné des résultats positifs, grâce à la coordination assurée par l'Organisation nationale des jeunes compétences scientifiques et professionnelles pour l'Algérie, parallèlement à l'accompagnement du HCDS, dont les cadres n'ont pas ménagé d'efforts pour assurer la réussite de ce projet à dimension environnementale", s'est-elle félicitée.

"Nous n'avons ménagé aucun effort pour prêter main forte à l'association promotrice de ce projet, en l'encourageant dans son initiative", a affirmé, pour sa part, le haut commissaire au développement de la Steppe, pour expliquer les "bons résultats obtenus sur le terrain, qui ont fait que de nombreuses wilayas steppiques ont sollicité leur accompagnement dans la concrétisation de ce type de projets pilotes à leur niveau, ce qui est encourageant", a-t-il soutenu.

Pour le président de l'Organisation nationale des jeunes compétences scientifiques et professionnelles pour l'Algérie, Djamel Maiza, cette rencontre, qui a été suivie par une sortie au niveau de surfaces de plantation de pistachiers de l'Atlas à Djelfa, a pour objectif de "faire le constat de la

réussite de cette expérience et d'exposer les grandes lignes de ce projet premier du genre en Algérie, et fortement loué par les spécialistes du domaine", a-t-il indiqué.

Produits pétrochimiques: Sorfert table sur des exportations de l'ordre de 600 millions USD en 2021 (APS)

L'entreprise Sorfert, chargée de l'exploitation du complexe d'ammoniac et d'urée d'Arzew, à l'est d'Oran, fruit d'un partenariat entre le groupe Sonatrach et un groupement étranger, table sur des recettes d'exportation de l'ordre de 600 millions USD pour l'année 2021, a indiqué son P-dg, Massimo Lateano à l'APS.

Avec une capacité de production dépassant 1,2 million de tonnes d'urée/an et de 1,6 million de tonnes d'ammoniaque/an, peu utilisé, Sorfert fait partie des entreprises qui créent de la valeur ajoutée, en transformant les énergies fossiles, l'urée et l'ammoniac étant produits à partir du gaz naturel.

L'ammoniac, utilisé principalement par l'industrie cosmétique et pharmaceutique, est exporté à 100% alors que l'urée, utilisée comme fertilisant, est, quant à elle, exportée à 95%. Les 5% restants sont destinés aux besoins agricoles locaux. Pour cette année 2021, Sorfert compte ainsi dépasser le chiffre d'affaires des années précédentes, situé entre 450 et 500 millions USD, tablant sur une recette d'exportations se situant entre 550 et 600 millions USD, selon la même source.

La crise sanitaire du Covid-19 ne semble pas constituer une entrave majeure pour cette entreprise, qui a réussi à faire tourner l'usine en 2020 avec un tiers de l'effectif. Malgré la baisse du prix de ses produits sur le marché international en cette période et la programmation d'arrêts techniques pour la maintenance au cours de cette année, que M. Lateano qualifie "d'exceptionnelle", Sorfert a pu réaliser pas moins de 350 millions USD de recettes.

Désormais, la majeure partie des entreprises en Algérie et ailleurs, semblent avoir appris à composer avec la crise sanitaire. Sorfert n'en fait exception, avec des objectifs de 600 millions de dollars pour l'année en cours.

120 millions USD pour augmenter la production

Sorfert compte injecter jusqu'à 120 millions USD dans des projets internes qui seront en mesure d'augmenter la production de 15% à la fin de l'année 2022. "Avec ce programme d'investissement, nous devrions atteindre une production de 1,5 million de tonnes d'urée et de 600.000 tonnes d'ammoniac par an", assure le même responsable.

Ce programme porte sur l'acquisition de nouveaux équipements en mesure d'améliorer la production, à l'instar d'une unité de production d'azote et des stations de déminéralisation de l'eau et de l'azote, des éléments utilisés dans le processus de production de l'ammoniac et l'urée. L'unité de la production d'azote, d'un coût de 5 millions USD, a été finalisée. Sa mise en

marche a été retardée à cause de la difficulté de faire venir des experts de l'étranger pour cette opération, en raison des restrictions des déplacements découlant de la crise sanitaire, explique Mme. Souad Abdellah, Directrice Générale-adjointe de Sorfert.

"L'azote, qui sera produit sur place, permettra à économiser environ 2 millions USD par année", a souligné Massimo Lateano, rappelant "qu'il s'agit d'un gaz inerte utilisé dans l'inertage et l'étanchéité, utiles dans le processus de production de l'urée et de l'ammoniac". A moyen terme, la direction de Sorfert, compte améliorer le transport de l'urée, de l'usine jusqu'au port d'Arzew, grâce à un convoyeur, d'une longueur de 7 à 9 km. Le projet est à l'étude.

L'objectif est de mettre un terme aux rotations des camions, qui se comptent annuellement par centaines. Ce convoyeur réglera le problème de l'acheminement de l'urée jusqu'au port d'Arzew et avec, les problèmes de circulation causés par les camions dans cette localité. "Le fait d'être limité dans le chargement, a un impact sur le temps de chargement du navire qui revient cher", explique, par ailleurs, le Pdg de l'entreprise qui a évoqué l'impact positif du projet sur l'environnement, notamment par la suppression des navettes des camions.

Sorfert mise sur l'ammoniac bleu

L'ammoniac semble avoir un bel avenir dans le paysage chimique et énergétique de demain. On parle d'ammoniac bleu, d'ammoniac vert, d'ammoniac comme combustible. A Sorfert, on estime qu'il est d'ores et déjà temps de s'y mettre. Au sein de cette entreprise, on considère que la production de l'ammoniac bleu est un objectif tout à fait réalisable à moyen terme. Alors que l'ammoniac vert est produit à partir d'énergie renouvelable, la production de l'ammoniac bleu exige la réduction du CO2 émis.

"Il suffit d'investir dans des équipements en mesure de compresser le CO2, pour le réutiliser dans le processus de production", explique M. Lateano.

"L'ammoniac bleu est une option intéressante pour Sorfert, à plusieurs niveaux. L'Europe, le marché de prédilection de Sorfert, vers qui elle exporte 70% de sa production, commencera prochainement à appliquer des taxes écologiques sur ce genre de produits", a-t-il fait savoir, estimant que "si l'on veut préserver notre part de marché au vieux continent, nous devons se mettre rapidement à l'ammoniac bleu".

Les perspectives de l'utilisation de l'ammoniac comme combustible et les recherches et les expérimentations entreprises un peu partout dans le monde quant à son utilisation dans divers usages, ouvrent le champ des opportunités devant l'entreprise Sorfert, qui s'y prépare d'ores et déjà,ajoute-t-on de mêmes sources.

Banques/Finances/Assurances

SELON UNE ÉTUDE DU CABINET FINABI CONSEIL : Les crédits au secteur privé ne dépassent pas 25% du PIB (Liberté)

Le crédit au secteur privé ne dépasse pas 25% du produit intérieur brut (PIB) en Algérie, contre 33% en moyenne régionale, 68% en Tunisie et 85% au Maroc, indique une étude de Finabi Conseil.

L'émergence rapide d'un marché du factoring en Algérie et la limitation des délais de règlement des petites et moyennes entreprises (PME) rendraient d'importants services à la sphère économique, estime le cabinet Finabi Conseil dans une étude sur le "Factoring en Algérie" réalisée pour le compte du Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise (Care). L'étude pointe la difficulté de financement des PME en Algérie, aggravée par les délais de paiement interentreprises, jugés excessifs. "Le crédit au secteur privé ne dépasse pas 25% du produit intérieur brut (PIB) contre 33% en moyenne régionale, 68% en Tunisie et 85% au Maroc", indique l'étude. Le marché des capitaux demeure embryonnaire et le marché obligataire est anémique.

"Les crédits à court terme classiques (découvert, avance sur stock, escompte d'effets, préfinancement des exportations et autres crédits d'exploitation) proposés par les banques algériennes ne sont pas toujours adaptés d'une manière optimale au financement à court terme des PME vu les exigences de garanties accompagnant ces financements", affirme le cabinet Finabi. Ce dernier estime que le factoring (ou l'affacturage) pallie cette insuffisance.

L'affacturage, ajoute le cabinet Finabi, est principalement destiné aux PME en besoin de fonds de roulement significatifs (industrie, services et BTPH). "Notre étude a fait ressortir plusieurs insuffisances", nous a indiqué Chabane Assad, analyste financier et fondateur du cabinet Finabi Conseil, évoquant quelques recommandations pour développer ce véhicule financier si stratégique pour préserver nos PME actuelles et créer un cercle vertueux pour le développement du financement de l'économie algérienne. L'étude propose, entre autres, d'abroger l'article 543 du code du commerce et d'introduire la facture protestable dans le droit commercial algérien comme un nouvel effet de commerce.

L'étude recommande, également, la publication d'une loi bancaire sur le factoring comme dans le cas du leasing. Cette loi aura pour objectif de définir le contrat de factoring, les différentes formes et les autres aspects opérationnels de ce type de financement.

L'étude suggère, aussi, l'abrogation du décret 95-331 définissant les conditions d'existence de sociétés de factoring qui placent ces dernières sous la tutelle du ministère des Finances. La nouvelle loi bancaire sur le factoring impliquera automatiquement que les "factors" seront autorisés,

agréés et contrôlés par la Banque d'Algérie. Une telle évolution permettrait aux banques d'accéder à ce marché, soit directement, soit au travers de filiales ad hoc.

Pour Finabi, une décision rapide et efficace, à l'instar de ce qui a été décidé pour la finance islamique, permettra aux banques et établissements de crédit actuels de commercialiser l'affacturage promptement.

Légiférer sur les délais de règlement des PME

Par ailleurs, indique le cabinet-conseil, un texte juridique qui définit et conceptualise les mentions obligatoires d'une facture "certifiée" est primordiale. "Ce point est important pour éviter les fraudes des adhérents et la résistance des établissements de crédit et des banques", souligne l'étude qui met en exergue le potentiel du factoring sur la rentabilité des institutions financières. Selon une étude datant de 2016, publiée par la Société financière internationale (SFI), les besoins de financement des PME algériennes s'élèvent à 16 milliards de dollars.

"Les besoins à court terme (cible des factors) représentent une partie non négligeable de ce montant, estimés, selon nos calculs, à 25% du total si on se réfère à la répartition actuelle des crédits octroyés à l'économie", relève le cabinet Finabi. "Sur la base d'une estimation prudente (1%) du taux moyen de pénétration du marché du factoring sur les marchés africains par rapport à leur PIB, une estimation du marché algérien potentiel serait 1,58 milliard dollars, soit 225,2 milliards de dinars", relève l'étude. Le cabinet Finabi plaide, par ailleurs, pour la nécessité de légiférer sur les délais de règlement des PME.

"Nous proposons de limiter les délais de règlement des PME à 60 jours maximum en mettant en place des mécanismes contraignants pour les créanciers, ainsi que la possibilité de recours de la part des PME. Ces règles feraient partie d'un futur Small Business Act algérien", indique le cabinet-conseil. Un tel cadre juridique, soutient-il, est nécessaire en Algérie, afin d'améliorer la trésorerie et la capacité d'autofinancement des PME qui souffrent de ce problème d'une manière significative.

Les exportateurs dénoncent les lenteurs bureaucratiques : La Banque d'Algérie pointée du doigt (L'Expression)

«Je crois qu'il y a un syndrome de la devise à la Banque d'Algérie qui nous empêche d'avancer», a indiqué Ali Bey Nasri.

L'Algérie est sur le point de réaliser une performance historique. Ses exportations devraient atteindre les quatre milliards de dollars d'ici la fin de l'année. A condition, cependant, que leur rythme actuel ne soit pas contrarié. Une inquiétude soulevée par le président de l'association nationale des exportateurs algériens. L'argent, la devise, la réglementation des changes plus précisément, nerf de la guerre pour gagner cette bataille, priorité du chef de l'Etat, pose problème. Les exportateurs font face à des lenteurs bureaucratiques. La Banque d'Algérie est pointée du doigt. «Le 28

avril dernier, la Banque d'Algérie a annoncé, par communiqué, de bonnes nouvelles sur la rétrocession des devises pour les exportateurs. Mais jusqu'à aujourd'hui, rien n'a été appliqué et c'est une première», a déclaré, hier, sur les ondes de la Chaîne 3, Ali Bey Nasri. D'habitude, cela met au maximum 10 jours pour appliquer les notes de la Banque d'Algérie», souligne l'invité de la rédaction de la chaîne 3. «Entre la communication et l'action, le temps passe alors qu'il nous est compté», s'inquiète le président de l'Anexal, qui croit qu' «il y a un syndrome de la devise à la Banque d'Algérie qui nous empêche d'avancer». Pour mettre en exergue ce type de contradiction, l'expert en commerce extérieur fait référence au discours du président de la République du 18 août 2020 où il a exprimé, clairement et fortement, la volonté des pouvoirs publics d'accompagner les exportations et d'en faire une priorité. «Le constat actuel nous impose de voir que l'action est conduite autrement», relève le président de l'Association nationale des exportateurs algériens qui a souligné que «c'est le moment ou jamais de changer d'approche de gouvernance des pouvoirs publics sur l'exportation». Un message que doivent prendre en compte ceux qui auront pour mission de gérer les affaires du pays pour atteindre les objectifs fixés par le président de la République: réaliser 5 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures d'ici fin 2021.

Une cible que l'invité de la Chaîne 3 revoit à la baisse sans en minimiser la performance. Si ce rythme est maintenu, l'objectif de quatre milliards de dollars d'exportations hors-hydrocarbures en 2021, sera atteint à 90%, assure-t-il. «Pour la première fois l'Algérie va dépasser, cette année, la barre mythique des trois milliards de dollars d'exportations hors-hydrocarbures.» souligne Ali Bey Nasri. «C'est maintenant que l'accompagnement des pouvoirs publics doit être puissant pour porter ce mouvement positif», soutient le patron de l'Anexal. Il faut rappeler que c'est la seconde fois en l'espace d'une semaine qu'un opérateur économique de premier plan s'exprime sur les ondes de la Chaîne 3 pour dénoncer les lenteurs bureaucratiques qui freinent les projets d'investissement et d'exportation. La dernière fois, il a été question du dossier du foncier industriel paralysé depuis plus de 15 mois. Depuis 2020 c'est l'inertie totale. Aucun dossier n'a été traité. Des centaines d'investisseurs s'en plaignent.

Energie

Energies renouvelables: L'Algérie, troisième pays africain en capacité installée (Le Jour d'Algérie)

L'Algérie a occupé la troisième place au niveau africain en matière de capacités d'énergies renouvelables installées avec 0,5 Gigawatts (GW) à fin 2020, après l'Afrique du Sud et l'Égypte, a indiqué le rapport mondial sur l'état des énergies renouvelables de l'initiative REN21.

Au terme de l'année écoulée, les principaux pays africains en termes de capacité étaient l'Afrique du Sud avec 3,8 GW, l'Égypte avec près de 2 GW et l'Algérie avec 0,5 GW, fait savoir le rapport de REN21 regroupant scientifiques, gouvernements, ONG et industriels.

Plusieurs pays d'Afrique ont mis en service de nouvelles capacités en 2020, fait observer par ailleurs le document.

«La plus grande centrale d'Afrique de l'Ouest (50 MW) a été mise en service au Mali, où l'hydroélectricité représente environ la moitié de la capacité installée du pays mais fournit une production de plus en plus variable en raison des changements hydrologiques», a-t-il noté.

Des projets de taille moyenne à grande ont été mis en service ou ont commencé à être construits dans plusieurs autres pays, dont l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, la Somalie et l'Afrique du Sud, ajoute REN21, précisant qu'en Égypte, «la suppression progressive par le gouvernement des subventions sur les prix de détail de l'électricité augmente l'attrait du solaire photovoltaïque distribué pour les usages résidentiels, commerciaux et industriels».

Dans ce sens, le rapport fait savoir que l'entreprise Mondragon Assembly (Espagne) a fourni des lignes d'assemblage pour de nouvelles installations de production de modules en Algérie et en Égypte, durant l'année écoulée. Record de nouvelles capacités dans le monde en 2020 Par ailleurs, malgré les impacts de la pandémie de Covid-19, les énergies renouvelables ont établi un record mondial de nouvelle capacité électrique en 2020. Elles ont été la seule source de production d'électricité à enregistrer une augmentation nette de la capacité totale, révèle le rapport. La capacité mondiale d'ENR installée jusqu'à fin 2020 est estimée à 2 838 GW. Plus de 256 GW ont été ajoutés dans le monde en 2020.

«L'investissement dans la capacité d'énergie renouvelable a augmenté, quoique légèrement, pour la troisième année consécutive, et les entreprises ont continué à battre des records d'approvisionnement en électricité renouvelable», note la même source. De plus en plus de pays se sont tournés vers les énergies renouvelables. Bien que la production de biocarburants pour le transport ait diminué, les ventes de véhicules électriques (VE) ont augmenté, tout comme l'association des VE et de l'énergie renouvelable dans une moindre mesure. La Chine fait partie des pays qui ont renforcé leurs engagements à agir face à la crise climatique, en fixant un objectif de neutralité carbone. Les États-Unis ont rejoint l'Accord de Paris début 2021.

Cependant, des obstacles dans le secteur des énergies renouvelables ont persisté en 2020.

Il s'agit notamment de la lente augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale (TFEC), l'innovation inadéquate dans certains secteurs, le besoin de développement des infrastructures, le manque d'abordabilité sur certains marchés, l'absence de politiques et d'applications suffisantes, et un soutien continu aux combustibles fossiles, explique le REN21.

En outre, le rapport indique que la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial «n'a que légèrement augmenté» à 19,8 %

contre 19,7 % il y a dix ans, le bouquet énergétique mondial restant dominé par l'énergie fossile à un peu plus de 80 %.

«Le secteur de l'électricité a fait des progrès considérables. La quasi-totalité des nouvelles installations électriques dans le monde sont renouvelables», fait savoir le document, notant que la part de l'électricité dans le secteur du transport reste «faible et n'a que très peu augmenté».

Energie: nécessité de créer une entité focale pour développer la géothermie (APS)

Le workshop intitulé "La géothermie, un substitut au gaz naturel" organisé lundi à Alger a souligné la nécessité de mettre en place une entité focale qui agira en incubateurs de projets pilotes pour évaluer l'ensemble des aspects liés à la mise en œuvre de ce type de source d'énergie.

Selon un communiqué du ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, organisateur de cet événement, une des principales recommandations issues de ce Workshop a été celle portant sur "la nécessité de mise en place d'une entité focale qui concentrera l'ensemble des données et études géothermiques réalisées et agira en incubateurs de projets pilotes qui permettront d'évaluer concrètement et de maîtriser l'ensemble des aspects technico-économiques liés à la mise en œuvre de ce type de source d'énergie".

Ce workshop, qui se veut être un catalyseur et une plateforme d'échange nationale pour mettre en exergue les opportunités de développement de la géothermie comme vecteur d'énergie propre au profit du développement durable, a réuni plusieurs ministres et des compétences nationales, dont des responsables, des experts, des chercheurs et des spécialistes.

Ces participants ont présenté à cette occasion leurs travaux ainsi que les actions sectorielles entreprises, à ce jour, permettant la caractérisation des ressources géothermiques de l'Algérie, a précisé le communiqué.

Aussi, un panel d'experts a mis en avant toutes les pistes pouvant faire aboutir à l'exploitation effective des sources thermales pour la production de chaleur en premier temps, puis d'électricité comme deuxième étape, a fait savoir la même source, tout en précisant que cela permettra "d'évaluer la part du potentiel énergétique de la filière géothermie dans le modèle énergétique de l'Algérie de 2030".

Rappelant que l'Algérie avait engagé une feuille de route prioritaire pour palier aux risques socioéconomiques et géopolitiques engendrés par l'épuisement des énergies fossiles et contribuer pleinement à la neutralité climatique, le ministère de la Transition énergétique a souligné que l'objectif étant de mettre en place un nouveau modèle de énergétique à l'horizon 2030 qui prendra en compte toutes les sources d'énergie renouvelables disponibles telles que l'éolien, la biomasse, la géothermie, l'hydroélectricité, ainsi que les vecteurs énergétiques tel que l'hydrogène vert.

Dans ce sillage, le ministère de la Transition énergétique a indiqué que l'Algérie dispose de 282 sources thermales recensées à ce jour qui offrent, selon lui, "des opportunités immenses" pour le développement de cette source d'énergie.

"La balnéothérapie demeure pratiquement la seule utilisation directe de l'énergie géothermique. Selon la gamme de température des eaux (très basse, basse, moyenne et haute) et de ses propriétés physico-chimiques, plusieurs applications sont possibles allant de la production de chaleur et froid jusqu'à la production d'électricité", a-t-il également fait savoir.

Veille

Algérie - Inde : Rencontre des opérateurs économiques (El Moudjahid)



L'ambassade d'Inde à Alger et l'Autorité de développement des exportations de produits agricoles et transformés (APEDA), en collaboration avec l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX), organisent, le 23 juin, une rencontre virtuelle entre acheteurs-vendeurs algériens et indiens.

L'évènement, qui se déroulera en ligne sur la plateforme Webex, constituera une opportunité pour les opérateurs algériens de faire la promotion de leurs produits exportables, d'autant plus, précisent les responsables d'Algex, que les grands importateurs indiens vont prendre part à ce rendez-vous ouvert sur les opportunités à l'export des produits algériens, en présence des Chambres de commerce et de représentants officiels des deux pays. Une présence bénéfique pour les opérateurs nationaux appelés ainsi à s'inscrire dans une dynamique à l'export sur le marché indien. Il y a lieu de souligner que les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Inde restent faibles et en deçà des potentialités des deux pays, avec moins de deux milliards de dollars, selon les dernières statistiques officielles. Selon les données de l'ambassade de l'Inde en Algérie, les principaux produits algériens exportés vers l'Inde sont dominés par le pétrole, le gaz, les lubrifiants et les phosphates, tandis que l'essentiel des importations algériennes d'Inde sont les pois chiches, le lait en poudre, le riz, les épices, les pièces détachées automobiles, les machines et équipements agricoles et industriels (tracteurs et transformateurs), les produits pharmaceutiques, les téléphones portables

et les produits cosmétiques. Aussi, plusieurs entreprises indiennes sont présentes sur le marché algérien, notamment dans les domaines de la fabrication de transformateurs électriques, le secteur pharmaceutique, l'acier et le ciment, ainsi que le machinisme agricole. Rappelons dans ce contexte que la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et la Confédération indienne de l'industrie (CII) sont liées par un mémorandum d'entente, signé en 2018, avec pour objectif de dynamiser le partenariat économique bilatéral. Le document constitue une base pour le développement de la coopération avec ce pays émergent dans plusieurs secteurs stratégiques et prioritaires pour l'Algérie, entre autres l'agriculture, l'industrie pharmaceutique, les TI ainsi que les énergies renouvelables. En plus de l'intérêt accordé par les autorités algériennes à l'option du partenariat dans la mise en œuvre du nouveau plan national pour la croissance, quand le besoin d'expertise étrangère le dicte, la nouvelle approche économique fondamentalement tournée vers la diversification vise également à ouvrir la voie à l'exportation hors hydrocarbures dans les secteurs où le potentiel le permet, entre autres les services et l'agriculture que l'Etat compte soutenir dans le sillage de cette vision.